



INSCRIPTION SOCCER 2019

Dates d'inscription : 8 FÉVRIER 9H, au 15 FÉVRIER MIDI

Aide à l'inscription, le mercredi 13 février de 13h à 18h au bureau municipal (297, 1^{ère} Avenue)

Pour vous inscrire : rendez-vous au www.villedeportneuf.com et cliquez sur l'onglet « INSCRIPTIONS EN LIGNE ». Puis procédez à votre inscription sur le logiciel d'inscription en ligne Qidigo.

Tous les détails sur les catégories et autres au www.soccerriverains.com.

Les inscriptions APRÈS CES DATES ne sont PAS GARANTIES, si la catégorie du joueur est pleine il sera placé sur liste d'attente. DES FRAIS DE RETARD PEUVENT S'APPLIQUER

Questions? Communiquez par courriel : soccer.riverains@gmail.com

Frais d'inscription :

ANNÉE DE NAISSANCE : 2015 – INITIATION AU SOCCER 1 PARENT/ENFANT OBLIGATOIRE SUR LE TERRAIN EN TOUT TEMPS- SOCCER U4 **96.00\$**

ANNÉE DE NAISSANCE : 2014 – INITIATION AU SOCCER 1 PARENT/ENFANT OBLIGATOIRE SUR LE TERRAIN EN TOUT TEMPS- SOCCER U5 **96.00\$**

U6	Né en 2013	111.00\$	U7	Né en 2012	136.00\$
U8	Né en 2011	136.00\$	U9	Né en 2010	136.00\$
U10	Né en 2009	136.00\$	U11	Né en 2008	156.00\$
U12	Né en 2007	156.00\$	U13	Né en 2006	156.00\$
U14	Né en 2005	156.00\$	U15	Né en 2004	156.00\$
U16	Né en 2003	156.00\$	U17-U18	Né en 2001-2002	181.00\$

***Modes de paiement :** par carte de crédit en ligne via Qidigo, en argent, débit, ou par chèque (libellé au nom de La Ville de Portneuf) au bureau municipal lors de l'après-midi d'aide à l'inscription.

***Pour les catégories U4 et U5 :** un parent doit être présent sur le terrain avec l'enfant en tout temps.

***POUR LES U7 À U18 LES BAS ET LE SHORT DE L'ASSOCIATION SONT OBLIGATOIRES et seront en vente lors de la remise de matériel (date à déterminer).**

*Un chèque de dépôt **post daté, en date du 01-09-2019, au montant de 100.00\$** devra **obligatoirement** être apporté lors de la remise de matériel (date à déterminer). Sans ce chèque, l'uniforme ne sera pas remis.

Si l'uniforme n'est pas remis dans les délais, le chèque sera encaissé pour le paiement du l'uniforme manquant.

Les chèques DÉPOT devront être libellés au nom de l'ASSOCIATION SOCCER RIVERAINS